



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

---

### **NOTE D'INFORMATION N° 1610 du 06 Mars 2020**

#### **Le Chef de l'Etat a présidé un Conseil des Ministres extraordinaire**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé ce vendredi 06 mars 2020, au Palais de la Présidence de la République, un Conseil des Ministres extraordinaire.

A l'entame de ce Conseil, le Premier Ministre, M. Amadou Gon COULIBALY, a relevé la grande et historique décision prise hier, jeudi 05 mars 2020, par le Chef de l'Etat, à Yamoussoukro, devant le Parlement réuni en Congrès, de ne pas briguer un autre mandat, et lui a rendu un vibrant hommage pour l'immense travail abattu à la tête du pays depuis son accession effective à la magistrature suprême, en 2011.

Il a tenu à féliciter le Président Alassane OUATTARA pour les dispositions annoncées pour pérenniser et consolider ces acquis, à travers notamment les réformes qu'il a décidées de faire au niveau de la Constitution votée en novembre 2016.

Il s'est dit également rassuré par la volonté du Chef de l'Etat de continuer d'accompagner le pays sur le chemin du progrès, par ses conseils avisés et ses relations.

Le Vice-Président de la République, M. Daniel Kablan DUNCAN, a, pour sa part, souligné que le Président Alassane OUATTARA est une haute personnalité qui respecte toujours ses engagements. Il lui a adressé ses vœux de réussite dans ce qu'il aura décidé de faire au terme de sa mission, avant de souhaiter plein succès à la nouvelle génération dans le travail pour conduire à bon port le navire Ivoire.

Intervenant à son tour, le Président de la République a remercié les uns et les autres pour leur soutien et leur collaboration tout au long de sa gouvernance à la tête du pays.

Il s'est réjoui du repositionnement et du niveau atteint par notre pays aujourd'hui et a fait remarquer que ce bilan est à mettre à l'actif de tous, collaborateurs, membres du Gouvernement, mais également de l'ensemble de ses concitoyens, qui ont toujours aspiré à la paix, à l'entente et à la cohésion.

Le Chef de l'Etat a rassuré, une fois de plus, sur sa volonté et celle du Vice-Président de la République de continuer d'accompagner la génération qui prendra le relais.

Au terme de ce Conseil des Ministres extraordinaire, le Ministre de la Communication et des Médias, M. Sidi Tiémoko TOURE, Porte-parole du Gouvernement, a indiqué que l'unique point à l'ordre du jour avait trait à la révision de la loi N° 2016 – 886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire.

Ainsi, dans le souci d'améliorer cette Constitution, il est apparu nécessaire d'y apporter quelques ajustements, essentiellement dans les pouvoirs exécutif (Nomination du Vice-Président), législatif et judiciaire (Consécration de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat comme Institutions de la République).

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :** Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: [eric.dro@presidence.ci](mailto:eric.dro@presidence.ci) - [servicepresse.pr@presidence.ci](mailto:servicepresse.pr@presidence.ci)